

Bussac sur Charente



Le Mardi 02 Avril 2019 à 18 h 30

à la **SALLE MUNICIPALE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE**

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez très certainement, le rejet des eaux usées domestiques peut avoir **des conséquences dommageables sur notre santé et notre environnement direct** si nous ne prenons pas garde à la qualité du traitement. Les communes, par le biais du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), ont l'obligation de contrôler régulièrement le bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel sur leurs territoires.

Aussi, le Syndicat des Eaux et le bureau d'études NCA Environnement, ont programmé une campagne de contrôles sur le département. Notre commune les accueillera bientôt et le but de cette réunion publique est de vous exposer leur démarche.

Un technicien du service « Assainissement non collectif » de NCA, missionné par le SPANC, se rendra à votre domicile, après prise individuelle de rendez-vous. Au regard de la réglementation en vigueur, il établira un diagnostic des ouvrages et du fonctionnement de l'installation.

Vous êtes concernés si l'installation d'assainissement de votre maison n'a pas été contrôlée au cours des dix dernières années. J'espère que vous pourrez vous rendre disponible pour cette réunion. Les professionnels seront à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Comptant sur votre participation,



Le Maire